

COMPTES ANNUELS

SAS ANDERA INVESTMENT MANAGERS

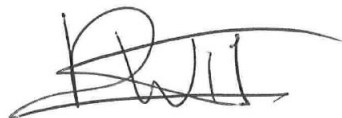
2 place de Rio de Janeiro
75008 PARIS

Exercice clos le 31/03/2024

APE : 6630Z

SIRET : 88223526000024

Copie certifiée conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. L.' or similar, with a stylized flourish.

Compte de résultat

	31/03/2024 France	31/03/2024 Exportations	31/03/2024 Total	31/03/2023 Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			104 381	98 201
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			126 229	126 229
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			230 611	224 430
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			-230 611	-224 430
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			15 424 976	10 517 350
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			868 390	258 695
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			16 293 366	10 776 045
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 022 152	791 102
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 022 152	791 102
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			15 271 214	9 984 943
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			15 040 604	9 760 513

Compte de résultat (suite)

	31/03/2024 Total	31/03/2023 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	198 361	21 241
Total des produits (I+III+V+VII)	16 293 366	10 776 045
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 451 123	1 036 773
BENEFICE OU PERTE	14 842 243	9 739 272
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	15 424 976	10 517 350
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANDERA PARTNERS
Société en commandite par actions au capital de 501.500 €
Siège social : 2, place Rio de Janeiro - 75008 Paris
444 071 989 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'UNIQUE ASSOCIE COMMANDITE
DU 24 JUILLET 2024

[...]

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024)

Le Commandité, après avoir pris connaissance des rapports de la Gérance, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024, se soldent par un résultat net bénéficiaire 18 807 479,84 €, étant précisé que la réserve légale est déjà intégralement dotée :

décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18 807 479,84
Auquel s'ajoute le "Report à nouveau" antérieur	<u>6 436 555,22</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	25 244 035,06

Il est proposé :

d'affecter au compte "Autres Réserves"	122 456,53
de distribuer la somme de	<u>17 400 000,00</u>
Le "Report à nouveau" passant ainsi à	7 721 578,53

A l'issue de cette affectation, le compte « Autres Réserves » passerait de 755 527,49 € à 877 984,02, et le compte « Report à Nouveau » passerait de 6 436 555,22 à 7 721 578,53€.

Le Commandité **prend acte** de ce que la répartition de ce dividende entre les actionnaires Commanditaires et le Commandité serait effectuée conformément aux statuts de la Société, soit :

- 3 468,90 € pour le Commandité,
- 17 396 531,10 € pour l'ensemble des Commanditaires, à répartir entre eux au prorata de leur nombre d'actions.

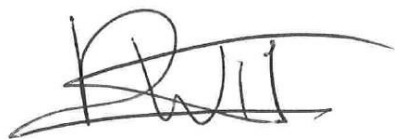
Il est rappelé les distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents :

	Exercice clos le 31/03/2023	Exercice clos le 31/03/2022	Exercice clos le 31/03/2021
Dividendes distribués (euros)	15 400 000	10 500 000	8 400 000
Montant éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI	40 %	40 %	40 %

Cette décision est adoptée par le Commandité.

[...]

Pour extrait
Certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RW', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Gérant
Monsieur Raphaël Wisniewski

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ANDERA PARTNERS

Société en commandite par actions

Au capital de 501 500 €

2, place de Rio de Janeiro

75008 Paris

Exercice clos le 31 mars 2024

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux comptes

63, rue de Villiers

92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ANDERA PARTNERS

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'Assemblée générale de la société Andera Partners,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Andera Partners relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport. En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode dans le traitement comptables des rétrocessions de frais de gestion versés aux intermédiaires.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de la gérance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 12 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

PricewaterhouseCoopers Audit

**Membre français de Grant Thornton
International**



Signature
numérique de
Christophe
Bonte
Date :
2024.07.12
19:37:10 +02'00'

Christophe Bonte
Associé



Philippe Chevalier
Associé

COMPTES ANNUELS

SAS ANDERA INVESTMENT MANAGERS

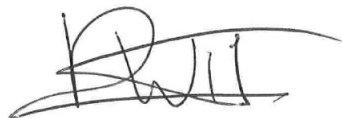
2 place de Rio de Janeiro
75008 PARIS

Exercice clos le 31/03/2024

APE : 6630Z

SIRET : 88223526000024

Copie certifiée conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. J. L.', written over a horizontal line.

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Compte de résultat	5
Compte de résultat (suite)	6
2. Annexe	7

Bilan actif

	31/03/2024 Brut	Amortissements Dépréciations	31/03/2024 Net	31/03/2023 Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similai				
Fonds commercial (1)	723 890		723 890	723 890
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	83 954 828		83 954 828	83 917 967
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	84 678 718		84 678 718	84 641 857
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	852 114		852 114	1 572 015
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Disponibilités	6 869 546		6 869 546	3 770 331
Charges constatées d'avance (3)	17 633		17 633	16 750
	8 739 294		8 739 294	6 359 096
Frais d'émission d'emprunt à étaler	286 234		286 234	412 463
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	93 704 246		93 704 246	91 413 416
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	43 066 992	42 616 695
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	283 860	283 860
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	926 767	439 803
Réserves statutaires ou contractuelles		467 797
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	16 790 127	7 520 318
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	14 842 243	9 739 272
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	75 909 989	61 067 746
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 391 684	28 339 810
Emprunts et dettes financières diverses (3)	436 231	431 912
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 612	28 537
Dettes fiscales et sociales	905 688	1 545 343
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	42	68
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	17 794 257	30 345 670
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	93 704 246	91 413 416
(1) Dont à plus d'un an (a)	11 166 666	23 512 540
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 224 992	6 833 130
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTES ANNUELS

SAS ANDERA INVESTMENT MANAGERS

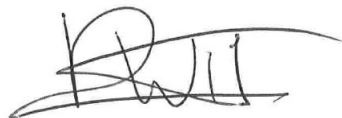
2 place de Rio de Janeiro
75008 PARIS

Exercice clos le 31/03/2024

APE : 6630Z

SIRET : 88223526000024

Copie certifiée conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. J. L.', is written over a horizontal line.

INFORMATIONS DE LA PERIODE

La présente plaquette regroupe les états financiers de la société **ANDERA INVESTMENT MANAGERS (AIM)**. L'ensemble des notes et tableaux ci-après fait partie intégrante des comptes de la période.

L'exercice a une durée de 12 mois, courant du 01/04/2023 au 31/03/2024. Les comptes sont présentés en Euros.

Principaux faits caractéristiques

La société ANDERA INVESTMENT MANAGERS (AIM) a été créée le 03/03/2020 et a acquis l'intégralité du capital de Montalivet Investment Managers (MIM) par voie de rachat d'actions et apport de titres par les anciens actionnaires.

Pour le besoin de l'opération, aux fins de financer partiellement le prix d'acquisition de MIM, AIM a souscrit un prêt d'acquisition d'un montant de 43 500 000 euros, divisé en une tranche A de 30 500 000 euros amortissable d'une durée de 6,3 ans et une tranche B de 13 000 000 d'une durée de 7 ans remboursable *in fine*. Le solde du prix d'acquisition a été financé par un apport en nature de 41 633 092 euros par les actionnaires de MIM en contrepartie d'actions émises par la société.

Suite à l'acquisition de plus de 95% du capital, Andera Partners et MIM ont rejoint le groupe d'intégration de la société ANDERA INVESTMENT MANAGERS.

Le 10 février 2021 AIM en qualité d'actionnaire unique de MIM a pris la décision de la dissolution anticipée sans liquidation, de cette société, entraînant la transmission universelle du patrimoine (TUP) le 13 mars 2021, AIM devient ainsi actionnaire direct d'Andera Partners.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à trois augmentations de capital via l'émission gratuite et définitive d'actions à des salariés pour un montant global de 450 297 euros par prélèvement sur la Réserve Spéciale AGA 2022 et 2023, soit :

- 20 000 actions conformément au Règlement de Plan des AGA 2022 représentant d'un montant de 20 000 euros
- 216 545 actions conformément au Règlement de Plan des AGA 2023 d'un montant nominal de 216 545 euros
- 213 752 actions conformément au Règlement de plan des AGA 2022 d'un montant de 213 752 euros

Conformément au contrat de prêt souscrit, AIM a réalisé le remboursement de la troisième échéance de la tranche A d'un montant de 5 083 334 euros. La société a également réalisé à la même date un remboursement anticipé volontaire de 6 830 629 euros imputé sur la tranche B dans son intégralité.

Depuis fin février 2022, un conflit militaire sévit à l'est de l'Europe opposant l'Ukraine et la Russie.

Nous avons examiné les potentiels impacts de cette crise sur l'activité de la société et plus particulièrement sur le portefeuille de notre filiale Andera Partners.

Ainsi, notre filiale a réalisé diverses diligences : (i) une première approche macroéconomique, afin d'avoir une vision globale de cette guerre sur l'économie générale et principalement sur les secteurs concernés par son portefeuille ; (ii) une seconde approche afin d'apprécier les impacts sur chaque participation des fonds qu'elle gère.

Ainsi les dirigeants des participations ont été interrogés sur les thèmes suivants : les impacts sur le revenu ; les impacts sur les sources d'approvisionnement et tous les autres impacts sur le business actuel de la société.

Les résultats de cette étude font état d'un impact globalement limité sur les participations et ne soulignent aucune exposition directe, même si à la date à laquelle nous rédigeons ce rapport, il est trop tôt pour apprécier tous les effets directs ou indirects de cette crise.

Impôts et taxes

La société ANDERA INVESTMENT MANAGERS fait ressortir au titre de l'exercice un bénéfice de 14 842 243 euros. La ligne Impôt sur les bénéfices s'élève à 198 361 euros sur l'exercice.

Transactions significatives entre parties liées

ANDERA INVESTMENT MANAGERS n'a aucune transaction significative avec les parties liées.

Engagements hors bilan

La société a affecté en nantissement de premier rang les 500 497 actions ordinaire Andera Partners et les 100 parts de commandité dans le cadre de l'emprunt de 43,5 millions d'euros contracté auprès des prêteurs senior le 24 mars 2020. L'emprunt souscrit est soumis au respect du ratio R1 Endettement financier net consolidé/ Ebitda consolidé. A la clôture, le ratio est respecté (inférieur à 1,00x).

Faits post clôture :

Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

- Honoraires relatifs à la mission des comptes annuels sociaux et consolidés : 20 000 euros HT répartis en parts égales entre les Co-Commissaires aux Comptes
- Honoraires relatifs aux autres missions : Néant

Consolidation

La société ANDERA INVESTMENT MANAGERS fait partie d'un groupe consolidé dont elle est la société mère et comprenant sa filiale Andera Partners, consolidée par intégration globale.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les comptes de l'exercice sont établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC N° 2017-01, du 5 mai 2017 et homologué par arrêté du 26 décembre 2017, relatif au plan comptable général et à l'ensemble des règlements du comité de la réglementation comptable postérieurs à cette date et sont conformes aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

Immobilisations et amortissements

La société applique les dispositions obligatoires issues des règlements suivants du Comité de la Réglementation Comptable :

- le règlement n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n° 2003-07,
- le règlement n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La société détient en immobilisations incorporelles un fonds de commerce issu de la transmission universelle de patrimoine de MIM.

Les titres de participation de filiales sont comptabilisés à leur coût historique.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation peuvent ou non faire l'objet individuellement d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût historique. La valeur d'usage est évaluée en considérant, d'une part le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part les plus-values latentes éventuelles ou les perspectives d'avenir de la société portée.

Le mali de fusion généré dans le cadre de la transmission universelle du patrimoine de MIM a été affecté, conformément au PCG, aux titres de participations Andera Partners (filiale détenue à 100%).

Mode et méthode d'évaluation

La méthode des coûts historiques est appliquée pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité. Elle se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros constants.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Portefeuille titres

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Lors de la cession d'un titre, il est fait application de la règle FIFO.

Les titres de placement, liquides et à optique de court terme, sont classés en Valeurs mobilières de placement tandis que les titres que la société envisage de détenir de façon durable sont classés en autres titres immobilisés.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagements donnés	Total (N)	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Nantissement 500 497 actions Andera Partners	43 500 000					43 500 000
Nantissement 100 parts de commandité Andera Partners						
TOTAL						

Engagements reçus	Total (N)	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
TOTAL						

INFORMATIONS DU BILAN ACTIF

Les tableaux suivants détaillent les soldes et les variations des postes du bilan actif.

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement (I)			
Autres postes d'immos incorporelles (II)	723 890		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. construct			
Installations tech., matériel et outillage indus			
Installations générales, agenc. et aménag. div			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalent			
Participations et créances rattachées	83 917 967		36 861
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV	83 917 967		36 861
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	84 641 857		36 861

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)			723 890	723 890
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. gén. agenc., aménag., constr.				
Instal. tech., matériel et outillage industrie				
Instal. générales, agencements et aménag. di				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et info. mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III				
Immobilisations financières				
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations			83 954 828	83 954 828
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immos financières				
Total IV			83 954 828	83 954 828
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)			84 678 718	84 678 718

A la suite de la fusion absorption de Montalivet Associés par Montalivet Investment Management en 2015, un mali technique avait été constaté (PCG, art 745-3) pour un montant de 723 890 euros et constaté en autres immobilisations incorporelles.

A la suite de la TUP de MIM dans AIM en 2021, ce montant figure désormais dans les comptes de AIM.

AMORTISSEMENTS

	<i>Solde (N-1)</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Solde (N)</i>
Logiciels, FC et autres immobilisations incorporelles				
Constructions				
Agencements des constructions				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Autres immobilisations amortissables				
Immobilisations corporelles				
TOTAL				

Filiales et participations

<i>Dénomination</i>	<i>Capital</i>	<i>Q.P. Détenue</i>	<i>Val. brute Titres</i>	<i>Prêts, avances</i>	<i>Dividendes versées</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>
<i>Pays / Devise</i>	<i>Capitaux Propres</i>	<i>Divid.encaiss.</i>	<i>Val. nette Titres</i>	<i>Cautions</i>		<i>Résultat net</i>

<i>Total valeur brute :</i>			83 875 778			
<i>Total valeur nette :</i>			83 875 778			
Andera Partners	501 500	99,99%	83 875 778		15 399 908	77 682 925
France / Euros	26 551 213	-	83 875 778			18 807 480

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant	A 1 an au plus	A plus d'1 an
	De l'actif immobilisé			
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	De l'actif circulant :			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupes et associés (2)	728 571	728 571	
	Fournisseurs débiteurs et débiteurs divers	123 543	123 543	
	Charges constatées d'avance	17 633	17 633	
	Total	869 748	869 748	
	(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
	(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2) Prêts et avances consenties aux associés			